bulletin d'information municipale

MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Volume 16 no 1 Juin 2013

Le mot du maire

LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2012

À la fin de chaque année financière, le vérificateur fait une vérification de nos livres. Le 30 avril dernier, Amyot-Gélinas qui effectue cette vérification est venu présenter aux membres du conseil municipal les états financiers vérifiés au 31 décembre 2012. Ils ont été déposés officiellement à la séance du conseil du 7 mai 2013.

De l'avis de notre vérificateur, les finances sont en très bon état et la santé financière de la municipalité est solide. Il a profité de son passage pour souligner l'excellente gestion accomplie tant par l'administration que par le conseil lui-même et saluer la collaboration du directeur du service de la trésorerie et de son équipe.

Ainsi, de tous les clients municipaux desservis par Amyot-Gélinas, Saint-Faustin-Lac-Carré est la seule municipalité où aucune lacune n'a été décelée et la seule ne faisant l'objet d'aucune recommandation.

C'est donc avec beaucoup de fierté que nous vous présentons les principaux éléments des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012.

REVENUS

Au chapitre des revenus, nous retrouvons :

Revenus généraux sur la base de l'évaluation foncière	
Taxes foncières générales	3 113 225 $
Service de la dette	443 796 $
Taxes spéciales	143 541 $
Sous-total	3 700 562 $
Taxes, compensations et tarifications	
Eau	170 546 $
Egout	65 531 $
Traitement des eaux usées	68 183 $
Matières résiduelles	445 737 $
Sûreté du Québec	518 697 $
Entretien Chemin Desjardins	2 771 $
Permis roulotte	240 $
Service de la dette	59 445 $
Sous-total	1 331 150 $

Compensation tenant lieu de taxes	
Gouvernement du Québec	52 703 $
Gouvernement du Canada	1 922 $
Organismes municipaux	21 160 $
Sous-total	75 785 $
Transferts	
Transferts relatifs à des ententes	215 032 $
Voirie municipale	25 923 $
Transferts de droits (tvq)	161 966 $
Sous-total	402 921 $
Services rendus aux organismes	
Sécurité publique	95 648 $
Autres services rendus	133 658 $
Sous-total	229 306 $
Imposition de droits	
Licences et permis	50 404 $
Mutations immobilières	277 881 $
Droits sur les carrières et sablières	115 185 $
Sous-total	443 470 $
Amendes et pénalités	26 597 $
Intérêts	81 272 $
Autres revenus	88 195 $
TOTAL DES REVENUS	**6 379 258 $**

CHARGES

Au chapitre des charges, nous retrouvons :

Administration générale	
Conseil	144 238 $
Application de la loi	51 639 $
Gestion financière et administrative	722 565 $
Greffe	94 522 $
Évaluation	84 226 $
Gestion du personnel	42 917 $
Autres	25 939 $
Sous-total	1 166 046 $

...suite

Sécurité publique	
Police	599 868$
Sécurité incendie	323 987$
Sécurité civile	14 802$
Autres	31 497$
Sous-total	970 234$
Transport Réseau routier	
Voirie municipale	563 868$
Enlèvement de la neige	712 725$
Éclairage des rues	26 380$
Circulation et stationnement	26 306$
Transport collectif	20 462$
Sous-total	1 349 741$
Hygiène du milieu Eau et égout	
Approvisionnement en eau	75 850$
Réseau de distribution de l'eau potable	125 359$
Traitement des eaux usées	58 961$
Réseaux d'égout	66 944$
Matières résiduelles	
Collecte et transport	206 491$
Tri et conditionnement	269 757$
Protection de l'environnement	156 779$
Sous-total	960 141$
Santé et bien-être	
Logement social	12 413$
Aménagement et urbanisme	
Aménagement, urbanisme et zonage	178 498$
Promotion et développement économique	27 031$
Autres	50 130$
Sous-total	255 659$
Loisirs et culture Activités récréatives	
Centres communautaires	74 875$
Patinoires	44 866$
Parcs et terrains de jeux	96 354$
Plage	18 714$
Autres	145 181$
Activités culturelles	
Bibliothèque	127 880$
Centres d'Exposition	22 686$
Autres	116 892$
Sous-total	709 377$
Frais de financement Dettes à long terme	
Intérêts	253 380$
Autres frais	6 388$
Autres frais de financement	2 870$
Sous-total	262 638$
Amortissement des immobilisations	667 118$
TOTAL DES CHARGES	**6 353 367$**

Rappel des revenus	6 379 258$
Rappel des charges	(6 353 367$)
Surplus avant les écritures pour fins fiscales	**25 891$**
Moins : revenus d'investissement	**(25 923$)**
Plus : amortissement	**667 118$**
Plus : produit de cession	**20 624$**
Plus : perte sur cession	**68 345$**
Moins remboursement de la dette à long terme	**(440 450$)**
Plus affectations	**115 601$**
Surplus de la période	**431 206$**

Aux yeux de certains, un surplus de 431 206$ peut apparaître un surplus considérable. Il faut cependant apporter quelques nuances. En effet ce surplus doit être ventilé selon les missions d'une municipalité. Ce ne sont pas des vases communicants.

Le surplus se répartit de la façon suivante :

Aqueduc	33 481.97$
Egout	29 861.31$
Matières résiduelles	133 584.18$
Chemin Desjardins	1 968.58$
Général	232 309.77$
Total	431 205.81$

Cela signifie que le surplus pour les dépenses courantes se situe à 232, 310 $. On ne peut utiliser, par exemple, le surplus en aqueduc pour d'autres fins que de l'aqueduc. Il en va de même pour les surplus en égout, en matières résiduelles et celui du chemin Desjardins. Le surplus en matières résiduelles s'explique quant à lui par des revenus qui n'étaient pas prévus.

Autre constat qui ressort des états financiers est l'effort du conseil et de l'administration de budgéter les dépenses le plus près possible de la réalité.

Enfin, au niveau du service de la dette, la dette actuelle représente moins de la moitié des actifs immobilisés de la municipalité, ce qui est un ratio plus Çqu'acceptable aux yeux du vérificateur.

En conclusion, la vérification des états financiers démontre une municipalité en bonne santé financière et une gestion rigoureuse des fonds publics. Nous en sommes très fiers et nous remercions tous les acteurs qui rendent possible une situation aussi enviable.

Le maire
Pierre Poirier

Hommage à Thérèse et Claude Boire-Lavigne

La passion de vivre est un éternel processus. Aimer la vie exige de la vivre pleinement.

Citoyens actifs et intimement engagés dans leur communauté tant au niveau de l'implication politique que par leur acharnement dans la défense de l'environnement, la passion de vivre caractérise Thérèse et Claude.

Au moment de leur départ pour de nouveaux horizons, le conseil municipal tient à souligner leur contribution et leur attachement à la communauté et à leur municipalité et leur souhaiter des jours remplis de promesses dans leur nouvelle destination.

NOS AÎNÉS ONT DROIT À LA QUIÉTUDE ET AU RESPECT

Depuis 20 ans dans la MRC, la Corporation **Prévoyance envers les aînés des Laurentides** et ses représentants se dévouent à la défense des droits fondamentaux des personnes aînées, à leur sécurité et qualité de vie. D'abord, Prévoyance envers les aînés gère le programme PAIR sur le territoire. Il s'agit d'un service d'appels téléphoniques quotidiens pour vérifier si tout va bien chez l'aîné vivant seul. Informations au **819-425-3607**.

Prévoyance propose aussi un réseau de Sentinelles. Les Sentinelles sont des personnes formées, discrètes et avenantes qui écoutent et guident les aînés vers les solutions à leurs problèmes. Enfin, Prévoyance sensibilise la population au phénomène d'abus et de négligence envers les aînés via des conférences, de la documentation et l'omniprésence de ses mandataires dans le milieu.

Appelez
Vous êtes un aîné qui vit une situation pénible. Vous avez des inquiétudes ou des doutes, que ce soit urgent ou non, n'attendez pas, téléphonez au **819-425-3607**. Confidentialité absolue. Vous êtes témoin d'aînés isolés, démunis et dans le besoin; appelez le **819-425-3607**.

Société d'Histoire de la Repousse

Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur

TOPONYMIE DU LAC DE LA RIPOUSSE

par Félix Monette

Je ne peux affirmer connaitre l'origine exacte du mot "Ripousse". Voici par contre l'histoire que ma mère m'a racontée à ce sujet.

Au début des années '60, mes parents débarquent à Saint-Faustin ; ils ont acquis une propriété au lac au Poil, ou lac Premier selon certaines appellations. À cette époque, des infirmières font la tournée des familles qui accueillent des nouveau-nés afin de s'assurer que les mères et leurs nourrissons se portent bien ; l'une d'entre elles est la garde Guay du lac Brûlé à Sainte-Agathe-des-Monts. En visite chez-nous, après la naissance de ma sœur, cette garde dit à ma mère : "C'est la Ripousse ici !!! " C'est sous ce nom qu'elle connaissait l'endroit où nous vivions. D'où tenait-elle ce nom ? Mystère !

Voici tout de même d'autres hypothèses :

Dans certains écrits, une "ripousse" est un coup de vent. Or, il est vrai que dans nos montagnes, le vent tournoie sans cesse! D'ailleurs, la région juste au sud de chez-nous porte le nom de "Windtwist" (même si certains n'aiment pas trop ça). Peut-être que "ripousse" est une traduction libre.

Une autre version veut que lors des descentes abruptes, les chevaux devaient faire de gros efforts pour contrer la charge qui les poussaient par en bas. Les charretiers parlaient alors de "ripousse" pour nommer cette méthode de freinage. Quand on connait les "à-pic" qui entourent le massif de la Repousse, on peut facilement imaginer l'ampleur du phénomène en ces lieux !

Une "ripousse" est aussi un collet (à lièvre par exemple), installé sur un arbre plié de telle sorte que le gibier soit hors d'atteinte des prédateurs une fois capturé.

Pour la petite histoire, disons simplement qu'il n'était pas rare d'entendre le nom "lac à Poil" pour désigner notre lac. Comme ma mère n'affectionnait pas spécialement cette appellation, elle suggéra au comité de toponymie un nouveau nom pour le lac au Poil. C'est ainsi qu'en 1981, le nom de Lac de la Ripousse est officiellement adopté par la Commission de toponymie du Québec.

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

LA PATROUILLE VERTE À NOS PORTES CET ÉTÉ

Les papier et carton sont interdits dans les bacs à déchets.

Au cours de l'été, résidants et commerçants recevront la visite de la Patrouille verte qui les informera du nouveau règlement en vigueur sur la gestion des matières résiduelles. Afin d'optimiser la récupération des déchets, le gouvernement du Québec a en effet adopté une politique interdisant l'enfouissement du papier et du carton, auxquelles matières s'ajoutera sous peu le bois. Les membres de la Patrouille verte remettront ainsi des billets de courtoisie sur la participation des contribuables à la collecte sélective (présence du bac vert lors de la collecte) et sur les matières déposées dans les bacs.

Des efforts payants à plusieurs égards

Les contribuables de la MRC des Laurentides déposent actuellement dans leur bac vert environ 65 % des matières recyclables, soit papier, carton, contenants de métal, verre et plastique. Quelque 90 % des matières qu'on y retrouve sont effectivement recyclées, alors que 10 % se compose de déchets domestiques, de plastiques non recyclables (contenants sans numéro et avec le numéro 6), ou encore de papiers et de cartons souillés de nourriture. Or, la réduction de l'enfouissement des déchets permet à la municipalité de recevoir des remboursements du gouvernement, lesquels ont par ailleurs permis à la MRC des Laurentides de financer entièrement la construction de neuf écocentres sur son territoire.

En plus de déposer seulement les matières acceptées dans le bac vert, les citoyens doivent s'assurer que les poignées et les roues des bacs soient dirigées vers la maison, en prévoyant une distance d'au moins 60 cm entre les bacs. Ceci, afin de faciliter le ramassage effectué par les nouveaux camions munis d'un bras motorisé serti d'une pince.

Votre bac vert est brisé? Vous souhaitez obtenir un plus grand format (360 litres)? Vous désirez plus d'information? On vous invite à contacter le service des travaux publics de votre municipalité au 819-366-2161 poste 224.

ÉQUIPEMENTS SUBVENTIONNÉS

Les programmes de remboursement d'une portion des coûts d'achat d'un composteur domestique ou d'un récupérateur d'eau de pluie sont toujours en vigueur. Si vous n'avez pas déjà profité de ces programmes il est encore temps d'en profiter. Consultez le site Internet pour connaître les modalités et montants admissibles ou contactez le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

RECHERCHE DE MEMBRES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT

Depuis plusieurs années, le Comité consultatif sur l'environnement fait la promotion de la question environnementale auprès de la Municipalité et de la population. Afin de compléter l'équipe, le Conseil est à la recherche de citoyens souhaitant s'impliquer sur la question de l'environnement. Nommés par le Conseil municipal, les membres du « CCE » ont le mandat de l'assister dans sa prise de décision sur les dossiers environnementaux et de faire la promotion de la protection de l'environnement. Les gens intéressés (citoyens ou villégiateurs) par ces postes sont invités à faire parvenir leur candidature au Service de l'urbanisme et de l'environnement en prenant soin d'inclure leur motivation Le Comité consultatif sur l'environnement est un acteur important qui joue un rôle de premier plan dans la mise en valeur et la préservation de la qualité des milieux de vie.

Alain Lauzon

CONSEILLER RESPONSABLE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU SECTEUR LAC-CARRÉ : L'AVENIR DE NOTRE VILLAGE, ENTRE NOS MAINS.

Depuis plusieurs années, la Municipalité travaille à améliorer la qualité de vie sur l'ensemble du territoire et plusieurs efforts ont été faits en ce sens. Dans le secteur Lac-Carré, on pense à la rénovation de la Gare et à l'aménagement du parc adjacent. Cette année, la Municipalité entreprend une grande réflexion en collaboration avec les citoyens qui sont invités à contribuer tout au long du processus. La mise en place du programme particulier d'urbanisme du secteur Lac-Carré vise à imaginer ce que deviendra cet espace urbain au cours des prochaines années et à identifier quels gestes doivent être accomplis pour lui assurer un avenir prometteur.

Cet effort permettra de poser des gestes concrets pour améliorer la qualité du secteur et créer un milieu villageois fort et dynamique, un avantage indéniable pour l'ensemble des citoyens de la Municipalité.

J'invite les résidents et villégiateurs, du secteur Lac-Carré et d'ailleurs, à s'impliquer dans ce processus, dans un premier temps en participant aux exercices de consultation publique ou en s'exprimant auprès des représentants de la Municipalité sur leurs souhaits et observations et par la suite en collaborant personnellement à l'atteinte des objectifs de ce programme qui vise à assurer le futur du village et de la Municipalité.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

La Municipalité travaille depuis un certain temps sur un nouveau règlement concernant les nuisances, notamment celles causées par le bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité et le bien-être des citoyens dans leur voisinage. Le projet de règlement en est à ses dernières validations et nous espérons pouvoir l'adopter sous peu. Il s'agit d'un autre geste dans l'amélioration de notre qualité de vie.

LES ÉCOCENTRES

Depuis bientôt un an, des écocentres ont ouvert leurs portes dans la région. Même si aucun n'est situé sur notre territoire, tous les citoyens ont accès aux écocentres de Mont-Tremblant, Lac-Supérieur et Sainte-Agathe-des-Monts. Ces nouvelles installations permettent de récupérer adéquatement plusieurs matières qui étaient anciennement jetées sans être recyclées. L'empreinte écologique de chaque ménage est donc ainsi réduite.

Il faut être conscient que le bac noir doit être utilisé en dernier ressort puisque le poids des matières déposées dans ce bac détermine la facture à payer. Plus les bacs sont lourds, plus la facture collective augmente. Vous trouverez sur le site du www.traindeviedurable.com toute l'information utile pour savoir comment disposer de toutes vos matières résiduelles.

PATROUILLE VERTE

Dans un même ordre d'idée, la Municipalité participera, au cours de l'été, à la première patrouille verte de la MRC des Laurentides. L'objectif de cette patrouille est d'intervenir auprès des citoyens sur leurs habitudes reliées aux déchets, en s'assurant par exemple que les matières recyclables ne sont pas disposées aux ordures ou vice-versa. Le programme vise également à féliciter ceux et celles qui adoptent des comportements exemplaires dans le traitement de leurs déchets. Je vous recommande par conséquent de porter une attention particulière à la manière dont vous utilisez vos bacs pour améliorer notre performance en tant que Municipalité et faire de Saint-Faustin-Lac-Carré une municipalité plus verte, et ce, un déchet à la fois. Voyez le texte de la MRC des Laurentides en page 6 pour plus de détails.

André Brisson

CONSEILLER RESPONSABLE

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – ARTS
BIBLIOTHÈQUE – MAISON DES ARTS
PARCS, SENTIERS ET ESPACES VERTS

LE CIRCUIT CULTUREL ET PATRIMONIAL, RÉSULTAT D'EFFORTS COLLECTIFS

C'est avec une grande fierté que nous avons inauguré le circuit culturel et patrimonial de la municipalité le 25 mai dernier. Le parcours en autobus, proposé durant l'événement, a permis à nos invités de visiter les trois secteurs du circuit et de découvrir leurs richesses respectives.

Regroupant les 32 sculptures conçues lors des symposiums de sculpture tenus de 2005 à 2010 ainsi que six panneaux d'interprétation historique relatant l'histoire de la municipalité depuis l'arrivée des colons, ce parcours dévoile une richesse insoupçonnée dans trois lieux significatifs du territoire, soit le secteur Saint-Faustin, le secteur Lac-Carré et le secteur du parc écotouristique (anciennement la pisciculture). Que ce soit par leur situation ou par les œuvres qu'ils abritent, une beauté différente vous attend à chaque endroit. Tous valent le déplacement.

Des dignitaires présents, nommons le député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, Monsieur Steven Larose, préfet suppléant de la MRC des Laurentides, Monsieur Martin Poirier représentant de Financement Agricole Canada et Monsieur Paul Calcé, directeur général du CLD Laurentides. Sans l'ombre d'un doute, tous nos partenaires et collaborateurs au projet étaient présents et ont été remerciés chaleureusement. Nos partenaires sont : le ministère de la Culture et des communications, Financement agricole Canada, la Société d'histoire de la repousse, la Maison des arts et de la culture et la Paroisse Sainte-Trinité.

Chaque citoyen a reçu ou recevra le dépliant du circuit culturel et patrimonial par la poste. Nous vous invitons fortement à prendre le temps de le parcourir. En vélo ou en voiture, il vous charmera j'en suis certain et vous fera découvrir la Municipalité tant au niveau de son histoire que de sa richesse culturelle.

L'ARBRE DE L'AMOUR

Celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de voir cette structure d'acier à l'allure unique, auront l'occasion de la découvrir car le circuit, à la hauteur du parc de la gare, abrite cette œuvre dont nous parlons depuis un moment : l'Arbre de l'amour.

NOS ACTIVITÉS CULTURELLES ... ET DE LOISIRS

Un autre été plein d'activités s'annonce et je vous invite à y participer en grand nombre. Les détails sont publiés sur le site internet ainsi que dans la publication sports, loisirs et culture.

Des deux concerts proposés par le Festival classique des Hautes-Laurentides, celui à l'ancienne pisciculture, offert gratuitement, aura lieu le samedi 4 août à 12h30. Apportez un pique-nique et faites-en une sortie familiale. Vous en serez enchantés.

Le 12 juillet, plus d'une vingtaine de personnes participeront à la sortie au théâtre de St-Sauveur et le lendemain, soit le 13 juillet, se tiendra le concert en église du Festival classique des Hautes-Laurentides.

Le 10 août, nous vous attendons au rendez-vous annuel populaire de la fête du citoyen.

Entre temps, nous vous invitons à utiliser les infrastructures mises à votre disposition : les parcs, la plage, les terrains sportifs pour le volleyball, la balle, la planche à roulette ou la pétanque, de même que la bibliothèque et la maison des arts.

Je souhaite à tous les citoyens un bel été rempli de découvertes et un camp de jour plein de surprises à tous les jeunes participants.

Michel Bédard

CONSEILLER RESPONSABLE

ÉGOUT ET AQUEDUC
BÂTIMENTS ET TERRAINS MUNICIPAUX

UNE GROSSE ANNÉE POUR LE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES !

Des travaux majeurs ont lieu cet été dans le secteur Lac-Carré. De la fin mai jusqu'au mois d'août, nous procédons au remplacement complet des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Principale entre la rue du Souvenir et la rue de la Plage. Les travaux toucheront également une partie des rues du Cheminot et de la Gare. Ces travaux sont évalués à plus de 1.5 million de dollars. La Municipalité bénéficie d'une subvention de 919 355 $ dans le cadre du Programme de retour sur la taxe d'accise sur l'essence. L'entreprise Jobert Inc. de Saint-Émélie-de-l'Énergie a obtenu le contrat suite au processus d'appel d'offres public.

Ces travaux d'infrastructures sont rendus nécessaires afin d'optimiser notre réseau d'égout et de régler certains problèmes majeurs de cet axe principal. Le remplacement de ces conduites découle du plan d'intervention et du plan directeur des infrastructures que la Municipalité a réalisés au cours des dernières années et qui sont obligatoires pour effectuer toute demande d'aide financière auprès des ministères concernés. Finalement, nous profitons de ces travaux pour réaliser un surdimensionnement de la conduite principale qui alimente en eau tout le secteur Saint-Faustin, et ce en prévision du développement futur de la Municipalité.

Les gens concernés directement par ces travaux seront tenus informés régulièrement par des « info-travaux » distribués de porte-à-porte ou par courrier tout au long de la période des travaux. Vous pourrez également les consulter sur le site internet municipal au www.municipalite.stfaustin.qc.ca. Il est entendu qu'un réseau temporaire sera mis en place afin d'alimenter en eau les propriétés touchées.

Comme il s'agit de travaux d'envergure qui se réalisent sur la rue Principale, ceux-ci auront une incidence sur la circulation dans le secteur. L'entrepreneur ainsi que le service des travaux publics mettront tout en œuvre pour réduire les inconvénients le plus possible. Ainsi nous demandons la collaboration et la compréhension des citoyens circulant aux abords du chantier, afin qu'ils respectent la signalisation qui sera mise en place pour la durée des travaux.

Paul Edmond Ouellet

CONSEILLER RESPONSABLE

TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE
SIGNALISATION, ÉCLAIRAGE

TROTTOIR, LIEN PIÉTONNIER, TRAVERSE DU PARC LINÉAIRE : ON AUGMENTE LA SÉCURITÉ SUR LA RUE PRINCIPALE !

Suite aux demandes répétées des citoyens pour développer un lien piétonnier entre les deux noyaux villageois, une étude préliminaire a été réalisée en 2012 afin d'évaluer les différentes avenues et les coûts s'y rattachant.

Le conseil municipal a finalement penché pour la réalisation d'un premier tronçon cette année, profitant des importants travaux sur nos réseaux d'aqueduc et d'égout du secteur Lac-Carré. Ainsi, le trottoir existant sera prolongé jusqu'à l'intersection du Domaine-Lachaine et une allée piétonnière asphaltée, protégée par des bollards de protection comme nous en retrouvons aux abords de certaines pistes cyclables, sera construite du Domaine-Lachaine jusqu'à la rue du Souvenir.

Je vous rappelle que ces travaux sont réalisés de concert avec le ministère des Transports qui, à la suite des travaux effectués par la Municipalité sur les réseaux d'aqueduc et d'égout, effectuera certains travaux de drainage. Le ministère effectuera de plus le pavage complet de la rue Principale, à partir de la rue Saint-Faustin jusqu'au chemin du Lac-Supérieur, à l'exception d'un tronçon entre la rue de la Plage et la rue de la Gare où d'autres travaux sont planifiés pour 2014 ou 2015. Le pavage de la rue Saint-Faustin entre la route 117 et la rue Principale sera également réalisé.

Finalement, des aménagements visant à sécuriser les intersections des rues Principale, de la Culture, de l'Église, de la Gare et du Moulin à la hauteur de la traverse du parc linéaire sont prévus vers la fin de l'été.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Considérant l'ampleur des travaux d'infrastructures prévus cette année sur la rue Principale, notre programme annuel d'amélioration du réseau routier sera de moindre envergure cette année. Les travaux couvriront tout de même les tronçons suivants :

1) Chemin du Lac-Nantel sud (Reconstruction et pavage de la chaussée sur environ 800 mètres de la route 117 jusqu'au pont)
2) Chemin du Harfang-des-Neiges (Rechargement et pavage de la chaussée entre la rue des Geais-Bleus et le chemin du Mont-Blanc).
3) Rue Principale (Planage et asphaltage d'un tronçon d'environ 170 m entre la rue de la Pisciculture et la rue Saint-Faustin).
4) Rue Saint-Faustin (Planage et asphaltage d'un tronçon d'environ 200 m entre la Place de la Mairie et la rue de la Pisciculture.

L'amélioration de notre vaste réseau routier nous tient toujours à cœur et nous sommes conscients que bien d'autres tronçons nécessiteraient des interventions. Chaque année, les investissements sont réalisés selon notre capacité de payer et en favorisant les endroits que nous jugeons prioritaires.

Je vous souhaite un bon été à tous !

Lise Lalonde

CONSEILLÈRE RESPONSABLE

PROTECTION INCENDIE
LIEN AVEC LE CITOYEN
SITE WEB
BULLETIN MUNICIPAL
TOURISME, PUBLICITÉ ET PROMOTION
AÎNÉS ET FAMILLES

L'INFAUSTIN A VU LE JOUR RÉCEMMENT

Qu'est-ce que l'Infaustin ? C'est un bulletin d'information municipale diffusé par courriel et permettant aux citoyens d'être informés tant sur les services et activités offerts que sur les actualités municipales de toutes sortes.

L'Infaustin est un complément au site internet municipal qui publie une multitude d'informations, tant au niveau des sports, des loisirs et de la culture que de l'administration, des réunions du conseil municipal, de la réglementation etc.

Une première liste d'adresses courriel a été créée à partir des données déjà répertoriées par l'un ou l'autre de nos services municipaux et déjà, cinq ou six envois ont été réalisés. Les commentaires sont très positifs et j'invite toute la population à s'y inscrire.

L'Infaustin s'ajoute aux outils de communication actuels dont le présent bulletin municipal, le bulletin sports, loisirs et culture publié quatre fois par année, le site internet de même que les journaux locaux.

Comme toujours, vos suggestions sont les bienvenues dans le but d'améliorer la transmission de l'information. Vous pouvez communiquer en tout temps avec les membres du conseil ou l'administration municipale pour faire connaître vos commentaires.

Réjean Vaudry

CONSEILLER RESPONSABLE

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
ACCÈS LOGIS,
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
TRANSPORT ADAPTÉ

LA MUNICIPALITÉ ADHÈRE À LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE MONT-TREMBLANT AINSI QU'AU FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES

La Chambre de Commerce de Mont-Tremblant a déposé une demande à Industries Canada pour élargir son territoire d'activités. En effet, le territoire de la Chambre de Commerce comprendra, outre la Ville de Mont-Tremblant, les municipalités de Brébeuf, La Conception et Saint-Faustin-Lac-Carré.

Le conseil municipal reçoit très positivement cette requête. Lors de la séance régulière de mai, le conseil a adopté une résolution pour appuyer la Chambre de Commerce dans sa démarche et d'adhérer comme membre.

Le conseil est d'avis que les gens d'affaires de notre municipalité y gagneront avec une chambre plus forte, plus inclusive et mieux équipée pour promouvoir le développement commercial et touristique de la grande région de Mont-Tremblant dont nous sommes un des acteurs incontournables.

Par ailleurs, lors de la même séance, le conseil a convenu d'adhérer également au Forum Jeunesse des Laurentides comme membre partenaire.

Forum Jeunesse des Laurentides a comme objectif de réaliser des activités avec les organismes du milieu pour stimuler l'intérêt des jeunes face aux enjeux socioéconomiques, culturels et politiques qui les entourent et ainsi favoriser leur participation au développement de leur communauté et de la région.

Les membres du conseil partagent les objectifs du Forum Jeunesse des Laurentides et encouragent les 18-35 ans à s'intéresser à la vie de leur communauté et à s'y impliquer activement.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

Le 3 novembre prochain, comme dans toutes les municipalités du Québec, il y aura élection aux postes de conseiller à chacun des six districts électoraux de même qu'au poste de maire. Nous invitons tous les électeurs à se prévaloir de leur droit de vote.

Depuis 2009, les municipalités ont le choix d'offrir le droit de voter par la poste aux électeurs inscrits à la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée, par exemple les villégiateurs. Le conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré a choisi de se prévaloir de cette possibilité. Ainsi, les électeurs non domiciliés qui souhaitent voter par la poste pourront le faire, à condition d'avoir présenté une demande écrite en ce sens. Notez que les électeurs non domiciliés pourront encore voter de façon traditionnelle, le choix leur appartient.

Au cours du mois d'août, chaque propriétaire dont l'adresse postale n'est pas à Saint-Faustin-Lac-Carré recevra les instructions et formulaires requis pour s'inscrire à la liste électorale, de même qu'au vote par correspondance. Les inscriptions demeurent valides pour toute élection subséquente à son dépôt. Aussi, si vous avez déjà produit votre demande d'inscription ou procuration, vous n'avez pas à la produire à nouveau pour la prochaine élection, à moins que vos coordonnées aient changé. Il demeure toutefois de votre responsabilité de vous assurer que votre nom est bien inscrit à la liste électorale.

Pour toute information concernant votre inscription sur la liste ou toute autre question relative aux prochaines élections, vous pouvez communiquer avec le service du greffe municipal au 819-688-2161, poste 235 ou par courriel au dgauthier@municipalite.stfaustin.qc.ca. De plus, le site internet de la Municipalité, le www.municipalite.stfaustin.qc.ca publiera toutes les informations pertinentes pour informer les électeurs des étapes du processus électoral.

Jacques Brisebois
Directeur général et président d'élection

CALENDRIER DES PRINCIPALES ÉTAPES	
Avis de l'élection Premier jour pour produire une déclaration de candidature	Vendredi le 20 septembre 2013
Dépôt de la liste électorale	Vendredi le 4 octobre 2013
Dernier jour pour produire une déclaration de candidature	Vendredi le 4 octobre 2013 Entre 9h à 16 h 30
Proclamation des candidats élus sans opposition	Vendredi le 4 octobre 2013, après 16h30
Révision de la liste électorale	Dates à venir Surveillez les avis publics et le site internet
Vote par anticipation	Dimanche le 27 octobre 2013 De 12 h à 20 h
Jour du scrutin	Dimanche le 3 novembre 2013 De 10 h à 20 h
Proclamation des candidats élus	Vendredi le 8 novembre 2013

Les pompiers vous rendent visite, accueillez-les avec le sourire !

Le Service de sécurité incendie procède à des visites de prévention auprès des résidents depuis le 16 mai dernier. La plupart de ces visites sont effectuées les jeudis soir entre 18h et 20h30 mais quelques-unes peuvent également avoir lieu les samedis entre 9h et midi. Les pompiers, en plus de vous transmettre leurs recommandations, effectuent une collecte de données afin d'évaluer les risques potentiels rattachés à chaque résidence du territoire, et ce dans le but de faciliter leur travail en cas d'intervention. Une vérification entre autres des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, des extincteurs et des systèmes de chauffage sera effectuée lors de ces visites.

Propriétaires ou locataires, vous êtes invités à accueillir les pompiers qui ne prendront que 15 à 30 minutes de votre temps. Plus les pompiers auront de données concrètes sur votre propriété, meilleure sera leur intervention en situation d'urgence.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et n'oubliez pas : La priorité de vos pompiers est VOTRE SÉCURITÉ !

Mario Levert
Directeur service de sécurité incendie

TaCL TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

Le Transport Adapté et Collectif des Laurentides a un tout nouveau site internet, le **www.transportlaurentides.ca**. Toutes les informations concernant le transport intermunicipal (autobus et taxibus) et le transport adapté s'y retrouvent. Les usagers peuvent même effectuer leurs réservations de transport adapté et de taxibus en ligne.

Membre recherché au CCSL

Le Comité consultatif sur le sport et le loisir (CCSL) composé de six membres nommés par le conseil et choisis parmi les contribuables de la municipalité (citoyens ou villégiateurs), est à la recherche d'un membre pour compléter son équipe. Le CCSL a comme mandat d'étudier les questions relatives aux sports et aux loisirs, d'émettre son opinion sur le sujet et de proposer des idées. Le citoyen recherché est également appelé à s'impliquer dans l'organisation et la tenue d'événements.

Vous êtes intéressé ? Appelez-nous au 819 688-2161 poste 234.

BLOC-NOTES

Le 9-1-1 IMPORTANT

Le service 9-1-1 vous permet d'accéder à tous les services d'urgence (policiers, ambulance, pompiers...) EN PLUS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA PROTECTION CANINE. Dans ces deux derniers cas, on utilise le 9-1-1 uniquement en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de l'administration municipale: chemin inondé, arbre tombé sur la route, fuite d'eau, refoulement d'égout, chien ou autre animal dangereux.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

- Hôtel de ville
  100, place de la Mairie,
  Saint-Faustin-Lac-Carré J0T 1J2
  Téléphone: 819 688-2161
  ou 819 326-0407
  (Boîtes vocales accessibles 24 heures sur 24)
- Télécopieur: 819 688-6791
- Feux et appels d'urgence : 911
- Travaux publics: 819 688-2161 poste 224
- Site internet:
  www.municipalite.stfaustin.qc.ca
  Courriel : dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
- Bibliothèque du Lac
  64, rue de la Culture,
  Saint-Faustin-Lac-Carré 819 688-5434
- Régie intermunicipale des Trois-Lacs
  100 Place de la Mairie
  Saint-Faustin-Lac-Carré 819 681-3379
  Courriel : info@ritl.ca

BULLETIN MUNICIPAL

Coordination :
Danielle Gauthier
Directrice du greffe
et des communications

Responsables politiques :
Pierre Poirier, maire
Lise Lalonde, conseillère

Infographie et impression :
Imprimerie Léonard Inc.

Également disponible sur Internet au
www.municipalite.stfaustin.qc.ca

Séances du conseil municipal

Le premier mardi de chaque mois à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 100, Place de la Mairie. Le calendrier complet est publié sur le site Internet municipal.(Exception : en novembre 2013, la séance aura lieu le deuxième mardi)

OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

DU LUNDI AU VENDREDI – 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour dépôt de courrier en dehors des heures d'ouverture, utilisez l'ouverture dans la porte de la salle du conseil à l'hôtel de ville.